

COVID-19 Quelles règles d'hygiène pour le kinésithérapeute ?

Dès lors que le kinésithérapeute dispose des moyens nécessaires et en fonction de la situation sanitaire de son lieu d'exercice, il peut progressivement reprendre en charge les patients les moins fragiles à son cabinet, **pour les soins urgents essentiels et non reportables**. Les patients les plus fragiles doivent continués à être pris en charge à domicile. A son cabinet, le kinésithérapeute doit :

- Porter une blouse (ou une tenue réservée aux soins) et un masque (chirurgical ou FFP2 pour la prise en charge des patients Covid+ ou dans le cadre des soins de [kinésithérapie](#) respiratoire). Le port d'une surblouse, de gants, d'une charlotte, de surchaussures, de surlunettes et/ou d'une visière est recommandée en cas de prise en charge de patient COVID+.
- Respecter les gestes barrières en toutes circonstances
- Désinfecter et attendre 20 minutes après le soin avant de pouvoir prendre en charge un nouveau patient dans le cadre de la prise en charge d'un patient qui aurait pratiqué une activité physique pendant le soin ou qui aurait bénéficié d'une réhabilitation respiratoire.
- Ne pas utiliser de moyen de ventilation ou de climatisation centralisée.
- Aérer largement et régulièrement la pièce de soin.
- Limiter l'accès au plateau technique à un patient à la fois.
- Désinfecter entre chaque patient la table ou le plan de travail sur lequel s'allonge ou s'assied le patient, ainsi que tous les outils utilisés par le patient ou ayant été en contact direct ou indirect avec lui (petit matériel de rééducation, espalier, table de rééducation...) avec un produit désinfectant virucide.
- Limiter le prêt du matériel au patient : si ce prêt est indispensable il devra être désinfecté à l'aide d'un détergent-désinfectant usuel avant le prêt et au moment de sa restitution.
- Les balnéothérapies non chlorées doivent être fermées jusqu'à nouvel ordre. Les bassins chlorés peuvent être ouverts en menant une analyse bénéfices/risques pour les patients concernés.
- Au retour au domicile : le kinésithérapeute doit se désinfecter les mains avant d'entrer à son domicile, retirer ses vêtements (chaussures, veste) à l'entrée de son domicile et les laver à la machine à laver à 60° pendant 30 minutes minimum, séparés des autres vêtements.

